



- Extrait du registre des délibérations
Commission « Culture et patrimoine historique »

Conseil municipal du 26 septembre 2022
Séance du 14 septembre 2022

24 Associations creilloises - subventions 2022

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme LEHNER, MM BOUKHACHBA, BROCHOT, Mmes ALKAYA, FAZAL, M. AKABLI, Mmes SAVAS, LAMBRE.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme MEUNIER, MM MARTIN, BULUT, Mme DUHIN, M. PERRIN, Mme SAKHO, MM KHOULA, N'DIAYE, Mme SOW, M. AÏT MESSAOUD, Mme ELONGUERT, M. EL OUSTI, Mme PEREZ, MM EL MOUSSAOUI, BOULHAMANE, Mme JACQUEMART, M. KA, Mme M'BAYE, M. NACHITE, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme MOUSSATEN

Pouvoir à :

Mme LAMBRE

M. DEME

Pouvoir à :

Mme LEHNER

M. LEMAIRE

Pouvoir à :

Mme FAZAL

Mme TALL

Pouvoir à :

M. AÏT MESSAOUD

Mme HAMADOUC

Pouvoir à :

M. AKABLI

M. ZAHRAOUI

Pouvoir à :

Mme DUHIN

Mme SENET

Pouvoir à :

Mme ALKAYA

Mme MEHADJI

Pouvoir à :

M. NACHITE

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés : M. LUCAS	1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

- Date de la convocation et d'affichage le : 20/09/2022

- Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 27 SEP. 2022

- Délibération mise en ligne sur le site internet de la Ville le : 04 OCT. 2022

- Rapport de présentation :

Madame Yesim SAVAS, maire-adjointe, expose :

Le tissu associatif local joue un rôle essentiel dans la vie de la commune. Il participe, par ses activités régulières et ses animations, à la vie de la cité. Tout au long de l'année, il contribue à tisser dans la population des liens sociaux et favorise l'esprit d'initiative et de solidarité.

La ville de Creil apporte une aide financière directe à certaines associations selon l'intérêt général et local de leurs actions.

❖ COMITE D'ORGANISATION LA VILLE AUX LIVRES

Le COVAL participe à la transmission des savoirs et à la démocratisation de la culture sur le territoire creillois tout au long de l'année. Ils sont présents lors de diverses manifestations. Il contribue à faire remonter les besoins du public. Il permet l'accueil d'artistes de différentes cultures. Leur appui est très précieux et encourage la dynamique des activités de lecture et d'écriture sur le territoire creillois.

Ce projet lecture-spectacle mené par Irina BESCHETNOVA, actrice dramaturge ukrainienne, autour de la résidence d'auteurs Elisabeth et Maïa BRAMI, sur le thème « le chemin vers l'autre » s'articule autour d'une résidence d'auteurs d'origines polonaises. Il a pour objectif la création d'ateliers d'écriture, d'oralité pour l'ensemble des lycéens du territoire creillois. La mise en place de ces ateliers débutera en octobre 2022 et s'achèvera au printemps 2023.



Une restitution publique des ateliers des lycéens est programmée au printemps 2023, ainsi que le recueil de l'édition issu des ateliers.

Il est demandé à la Ville une participation de 4 000,00 €, pour soutenir l'association pour ce projet.

Il est proposé au conseil municipal d'octroyer la subvention sur projet à l'association suivante :

Associations	Subvention sur projet
COVAL	4 000,00 €

Aussi, il vous est demandé d'autoriser le versement de cette subvention

Vous êtes appelés à voter.



■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission « Culture et patrimoine historique » en date du 14 septembre 2022,

Considérant le besoin de trésorerie des associations,

Considérant les projets présentés par les associations,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : **38**

Pour : **38**

Contre : **0**

Abstention : **0**

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver, au titre de l'année 2022, l'attribution d'une subvention sur projet suivante :

Associations	Subvention sur projet
COVAL	4 000,00 €

Article 2 : d'imputer la dépense correspondante au compte prévu (CA/33/6574) dans le budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Date d'affichage : **27 SEP. 2022**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

Jessica ELONGUERT

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le **04 OCT. 2022**

et publication ou notification le **04 OCT. 2022**

affiché le **27 SEP. 2022**

CREIL, le **04 OCT. 2022**

Maire de Creil
Président de l'ACSO




La secrétaire de séance



Pour le Maire et par délégation

La Directrice du Pôle « Vie de la Cité »

Corinne FABLET

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le 27/09/2022 
ID : 060-216001743-20220926-DLRG220926024-DE